

Séminaire Bâtiment Durable

**Agriculture Urbaine
et Bâtiment Durable**
Synergies et mise en œuvre

14 octobre 2022

QUEL AVENIR POUR BRUXELLES AGRICOLE ?

Stratégies territoriales, réglementations, pratiques de durabilité



Catherine DE ZUTTERE
Facilitateur agriculture Urbaine / ERU Urbanisme



PRÉSENTATION DE L'ORATRICE

Quel avenir pour Bruxelles agricole ?

Stratégies territoriales, réglementations, pratiques de durabilité

Catherine De Zuttere (Facilitateur Agriculture Urbaine / ERU)

Catherine De Zuttere est juriste et urbaniste de formation. Cofondatrice de la Coopérative d'Etudes et Recherches Urbaines (ERU), elle a 20 ans de pratique de l'urbanisme en RBC et a également été chargée d'une recherche pour l'asbl Terre-en-Vue en 2016, portant sur les contrats de mise à disposition des terres agricoles. Son parcours lui apporte une maîtrise des stratégies multisectorielles, des aspects juridico-réglementaires de l'agriculture en milieu urbain, de l'environnement (urbain, naturel et durable) et de coordination de projets complexes multiacteurs.

Au sein de l'équipe Facilitateur agriculture urbaine, ERU apporte son expertise en matière de sensibilisation et d'accompagnement de projets et d'intégration de l'agriculture urbaine (à l'échelle d'un site, du quartier), en conseillant les développeurs publics, privés et les administrations en charge de l'aménagement.

Depuis quelques années, la production alimentaire reprend sa place en ville : aux côtés des potagers communautaires, la Région bruxelloise voit se multiplier les projets agricoles professionnels, en pleine terre et hors sol. De plus en plus de développeurs et aménageurs envisagent aussi l'agriculture urbaine (AU) comme une fonction vertueuse à associer au programme. Chaque expérience est le reflet d'enjeux et de complexités à divers niveaux, étant donné le caractère innovant et encore expérimental de ces projets à ce jour.

La présentation retrace le cadre stratégique qui soutient ce mouvement, dans un contexte de transitions (face aux crises - climatique, sociale, écologique) mais aussi d'expansion urbaine. Les grandes lignes du cadre réglementaire applicable à ce jour seront données, ainsi que les perspectives d'évolution de ces réglementations. En conclusion, des pistes seront ouvertes pour concevoir l'AU liée au bâtiment comme gage de durabilité, selon les trois piliers – environnemental, social, économique..



PLAN DE L'EXPOSÉ

- I. Stratégies territoriales
- II. Réglementation actuelle applicable à l'AU
- III. Perspectives d'évolution de la réglementation
- IV. Pistes pour la durabilité des projets AU

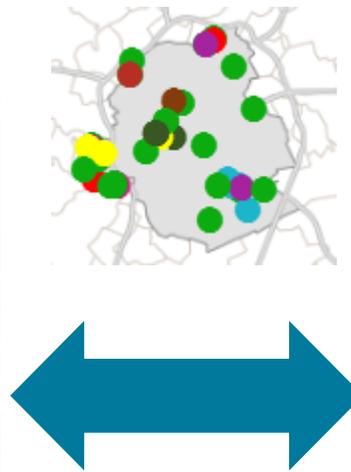


I. STRATÉGIES POUR L'AU

Bruxelles agricole: Hier – Aujourd'hui - Demain



Lithographie du XIXe, Vue de Bruxelles depuis la porte de Ninove
Source : H. Walter, Mappamundi, Knokke



Paris experimental
Source : Les horizons.net



I. STRATÉGIES POUR L'AU

Stratégie Good Food

PREMIER PLAN: 2016-2020

- 7 axes, 15 actions (déclinées en +/- 100 prescriptions)
- Axe 1: augmenter la production alimentaire, locale, durable



En 2020, 30 % des ménages produisent une partie de leur alimentation



« Mieux produire » : cultiver et transformer localement des aliments sains et respectueux de l'environnement

« Mieux manger » : Rendre accessible à tous une alimentation savoureuse et équilibrée, composée de produits locaux



En 2035, l'AU professionnelle pleine-terre et hors sol en RBC produira 5% des fruits et légumes non transformés consommés par les Bruxellois

ELABORATION DE LA STRATÉGIE GOOD FOOD 2.0

Porté par Bruxelles Environnement et Bruxelles Economie Emploi

- 2021 : Année de co-construction via conseil participatif (CP), groupes de travail (GT), focus groupe (FG)
- 2 juin 2022: approbation de la stratégie par le Gouvernement
- 2022-2030: années de mise en œuvre

La stratégie Good Food 2022-2030



PRINCIPE 1

Gouvernance participative, décloisonnée



PRINCIPE 2

Lutte et adaptation aux dérèglements climatiques, protection et renforcement de la biodiversité



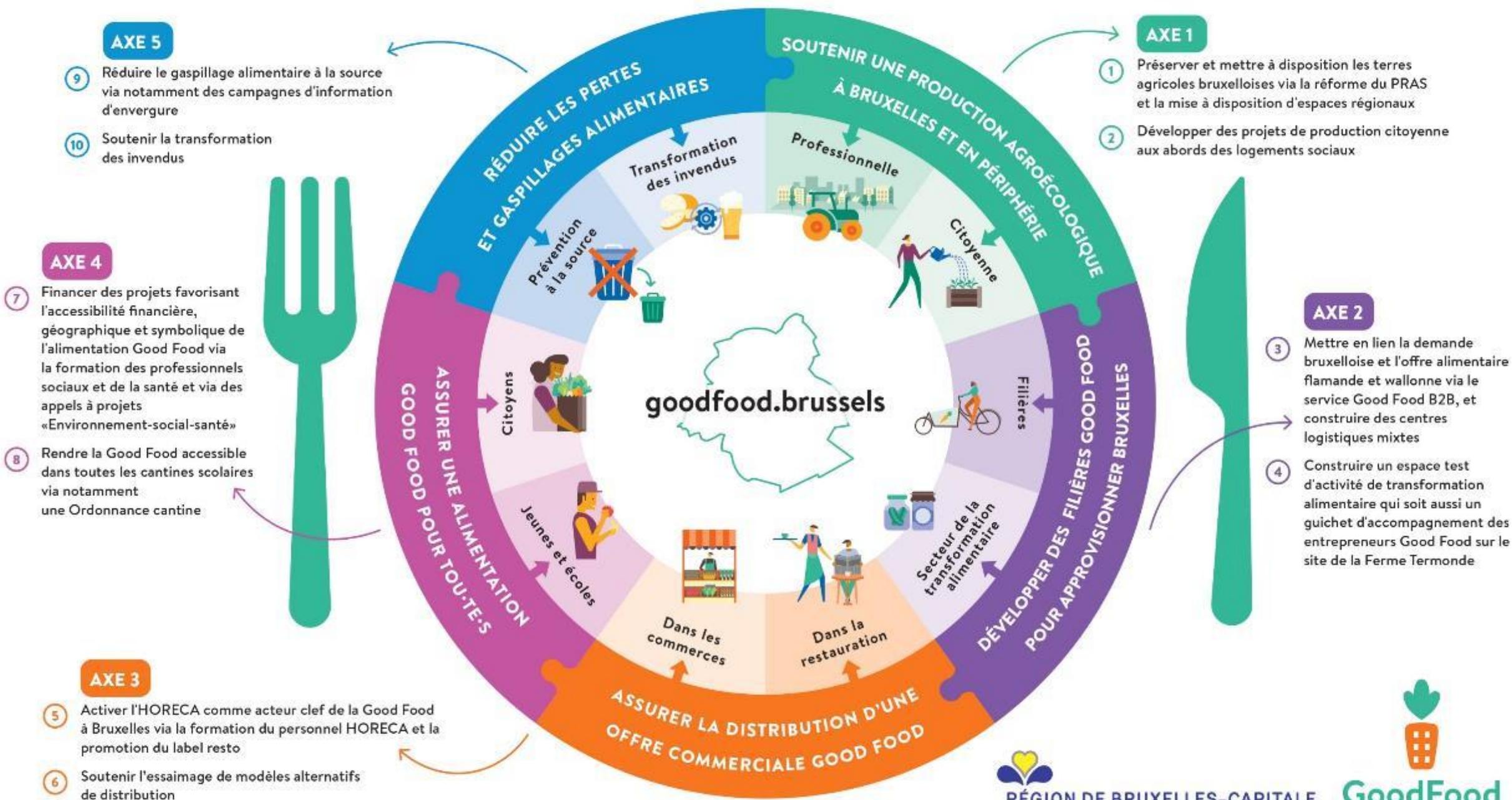
PRINCIPE 3

Milieu urbain multiple



PRINCIPE 4

Un principe d'inclusion sociale, de santé et de souveraineté alimentaire appliqué systématiquement





I. STRATÉGIES POUR L'AU

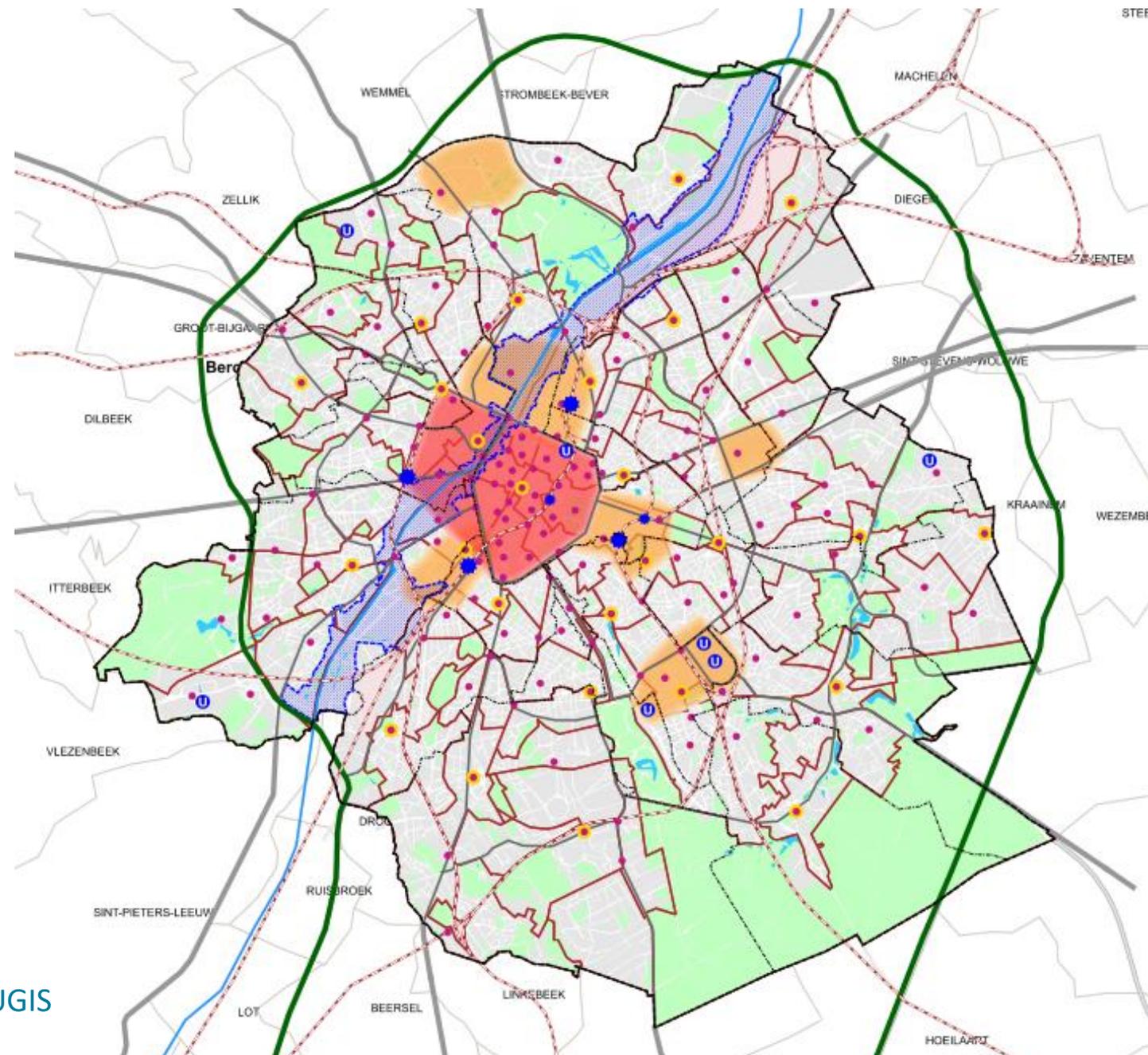
PRDD: l'AU dans les stratégies territoriales

ADOPTION EN 2018 DU PLAN:

Le Plan Régional de Développement Durable (PRDD) entend intégrer la stratégie Good Food dans une vision territoriale, la « **placer** » **en ville**, en faire un instrument de redéveloppement du **secteur économique** primaire, de production collective et de **cohésion sociale**.

(p. 15 du PRDD)

PRDD – Carte d'armature spatiale et de vision pour Bruxelles



Source : BRUGIS

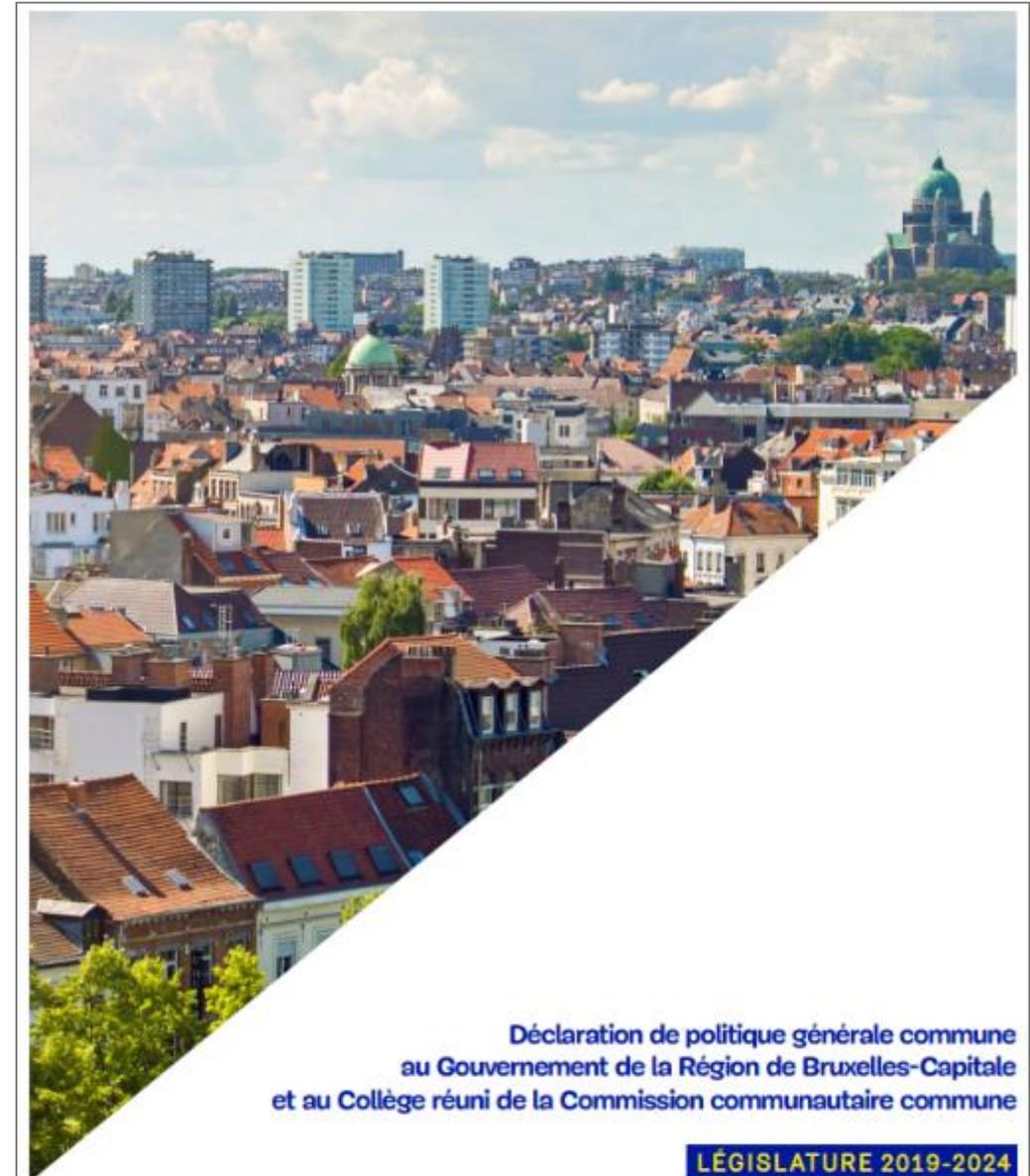


I. STRATÉGIES POUR L'AU

La déclaration de politique générale 2019-2024:

MESURES LISTÉES DANS LA DÉCLARATION :

- Agriculture agroécologique urbaine durable ;
- Politique de soutien aux nouveaux agriculteurs urbains et aux nimaculteurs* ;
- Coopération interrégions pour une ceinture alimentaire pour nourrir Bruxelles ;
- Installation d'une offre logistique intégrée;
- Mise sur pied d'un centre de référence scientifique ;
- Soutien aux projets de production alimentaire non-professionnelle (citoyens & collectifs, écoles, associations, pouvoirs publics) ;
- Offre alimentaire durable dans les cantines scolaires et restaurants gérés directement ou indirectement par les pouvoirs publics.



Sources : <https://be.brussels>

* Nimaculteurs : Personne pratiquant l'agriculture mais Non Issue du Milieu Agricole (NIMA)



I. STRATÉGIES POUR L'AU

Dispositifs d'accompagnement des acteurs de l'AU



Un-e propriétaire ou acteur-riche de l'aménagement

Bénéficiez des services du [Facilitateur en Agriculture Urbaine \(FAU\)](#)



Un-e entrepreneur-se en agriculture urbaine

Des structures à votre service pour entreprendre en agriculture urbaine:

- > [Guichet d'Economie Locale en Agriculture Urbaine](#)
- > [L'espace test agricole 'Graines de Paysans'](#)
- > [Fédération bruxelloise des professionnel-le-s de l'Agriculture Urbaine \(FédéAU\)](#)



Un-e citoyen-ne

Vous vous posez des questions sur l'aménagement de votre espace privatif? Vous aimeriez cultiver en ville?

Renseignez-vous sur:

- > [Cultiver en ville](#)
- > [Le portail Good Food](#)



II. RÉGLEMENTATION ACTUELLE

Niveaux hiérarchiques dans la réglementation

PRAS 2001

Le Plan Régional d'Affectation du Sol

- Force obligatoire et valeur réglementaire
- Détermine les affectations, les types d'ac et surfaces autorisées
- Zonage: habitat, zones mixtes / productives, vertes, agricoles

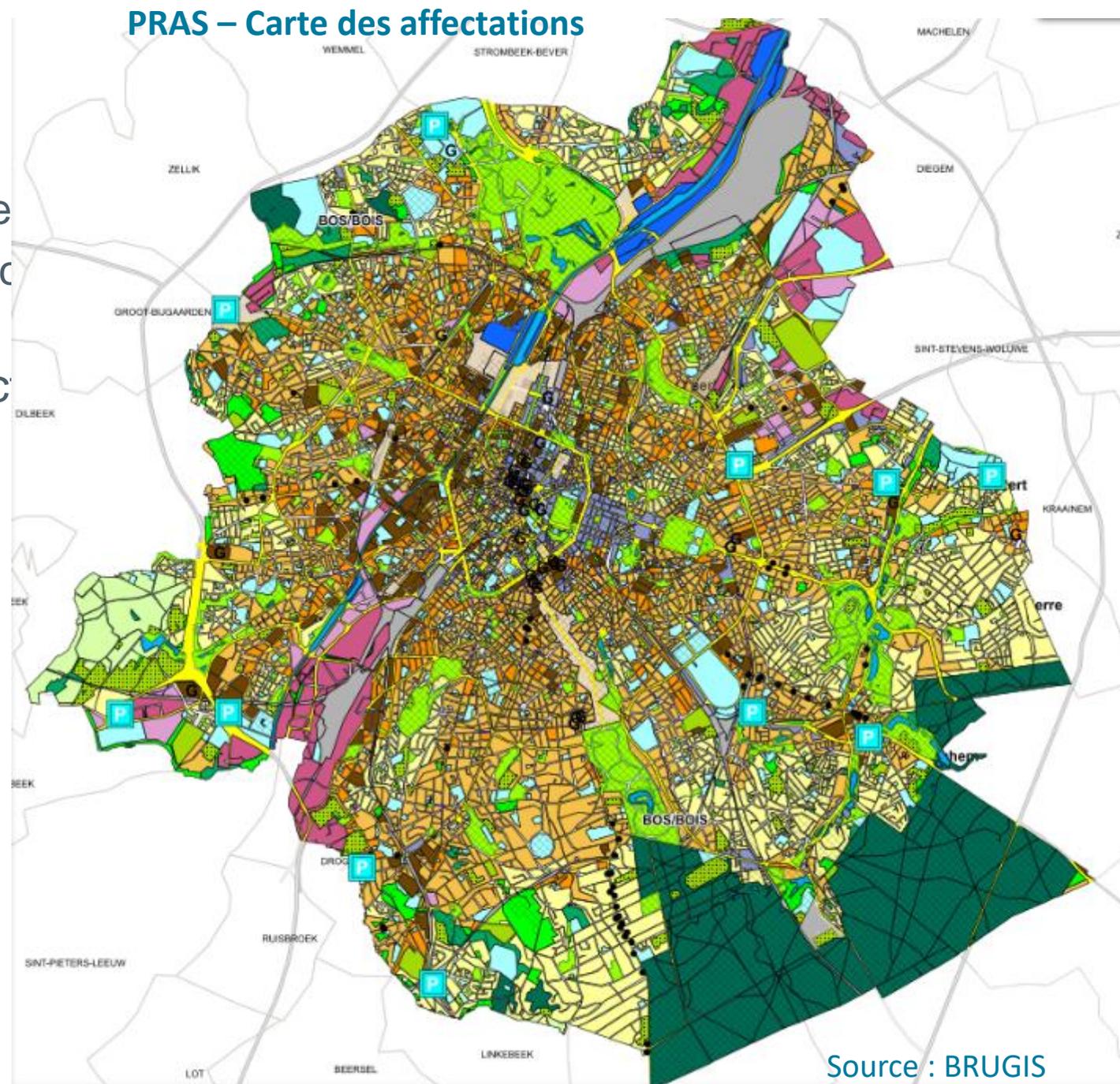
RRU 2006

Le Règlement Régional d'Urbanisme

- Constructions et abords
- Voiries et leurs abords



Pas de définition
ni de mention de l'AU



Source : BRUGIS



II. RÉGLEMENTATION ACTUELLE

Constat n°1: AU absente dans les prescriptions

- Pourquoi ? Car le retour de l'AU en Région bruxelloise s'est fait 10 à 15 ans après la réglementation urbanistique
- Activité non définie dans les glossaires → différentes typologies
- Au PRAS : zones agricoles (> zones périurbaines) + « *activités de loisirs maraîchers et horticoles* » en zone de chemin de fer (prescription 9.1 du PRAS)

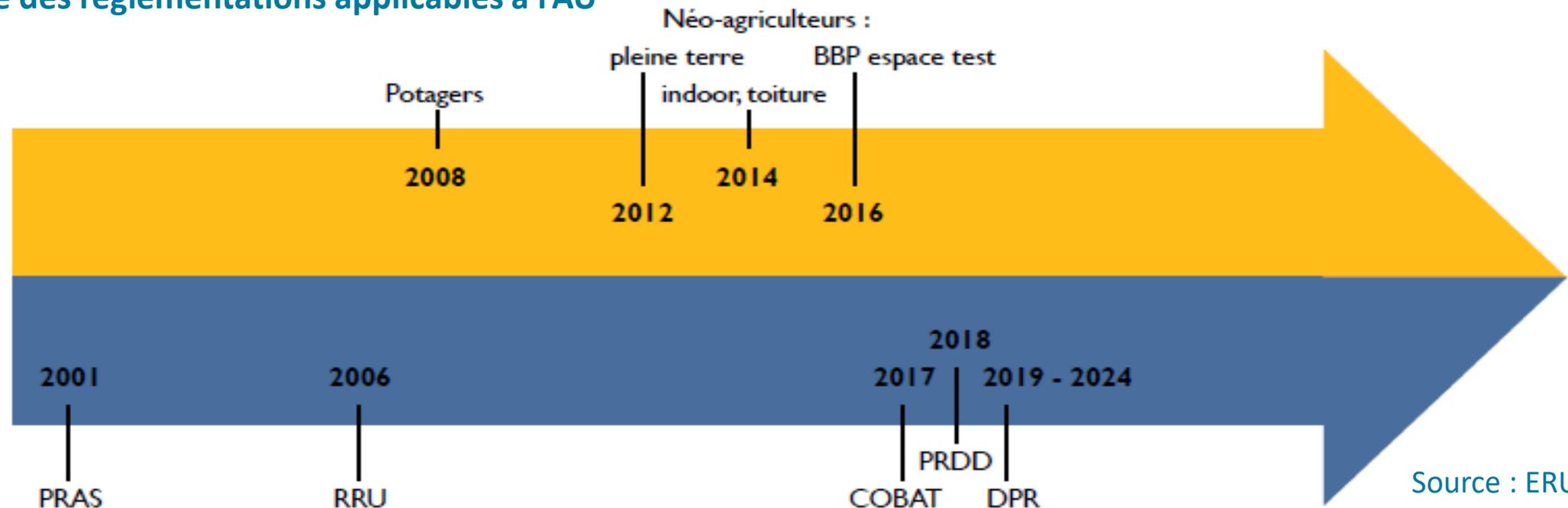
PRAS - Prescription 17. Zones agricoles:

« Ces zones sont destinées à l'agriculture, au sens général du terme en ce compris l'horticulture, la sylviculture et le pâturage.

Ces zones peuvent comporter les constructions indispensables à l'exploitation et au logement des exploitants. »

Source: <https://perspective.brussels>

Chronologie des réglementations applicables à l'AU



Source : ERU

II. RÉGLEMENTATION ACTUELLE

Constat n°2: Cartes et textes inadaptés

- En pratique, inadéquations entre les prescriptions, leur application à un projet agricole et l'intention du législateur
Exemple: zone d'habitation et activité productive limitée
- Seuil = 250m² de superficie plancher (> peut être augmenté à 500m² avec conditions)
→ pas adapté à une activité extensive telle que l'AU – pleine terre, hors sol



EXEMPLE 1. L'espace-test agricole appuie le lancement de professionnels (FEDER projet BoerenBruxsel Paysans)



EXEMPLE 2. Ferme Abattoir, BIGH

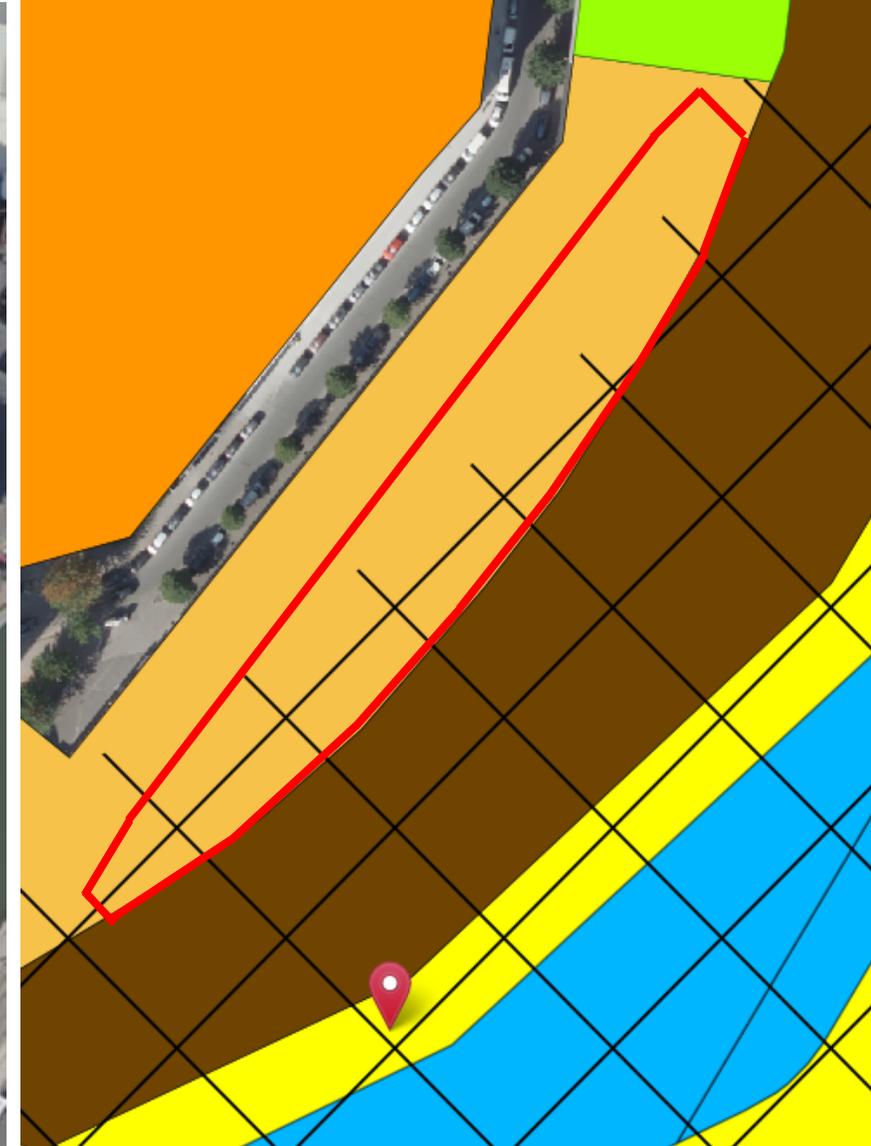




II. RÉGLEMENTATION ACTUELLE

Constat n°2: Cartes et textes inadaptés

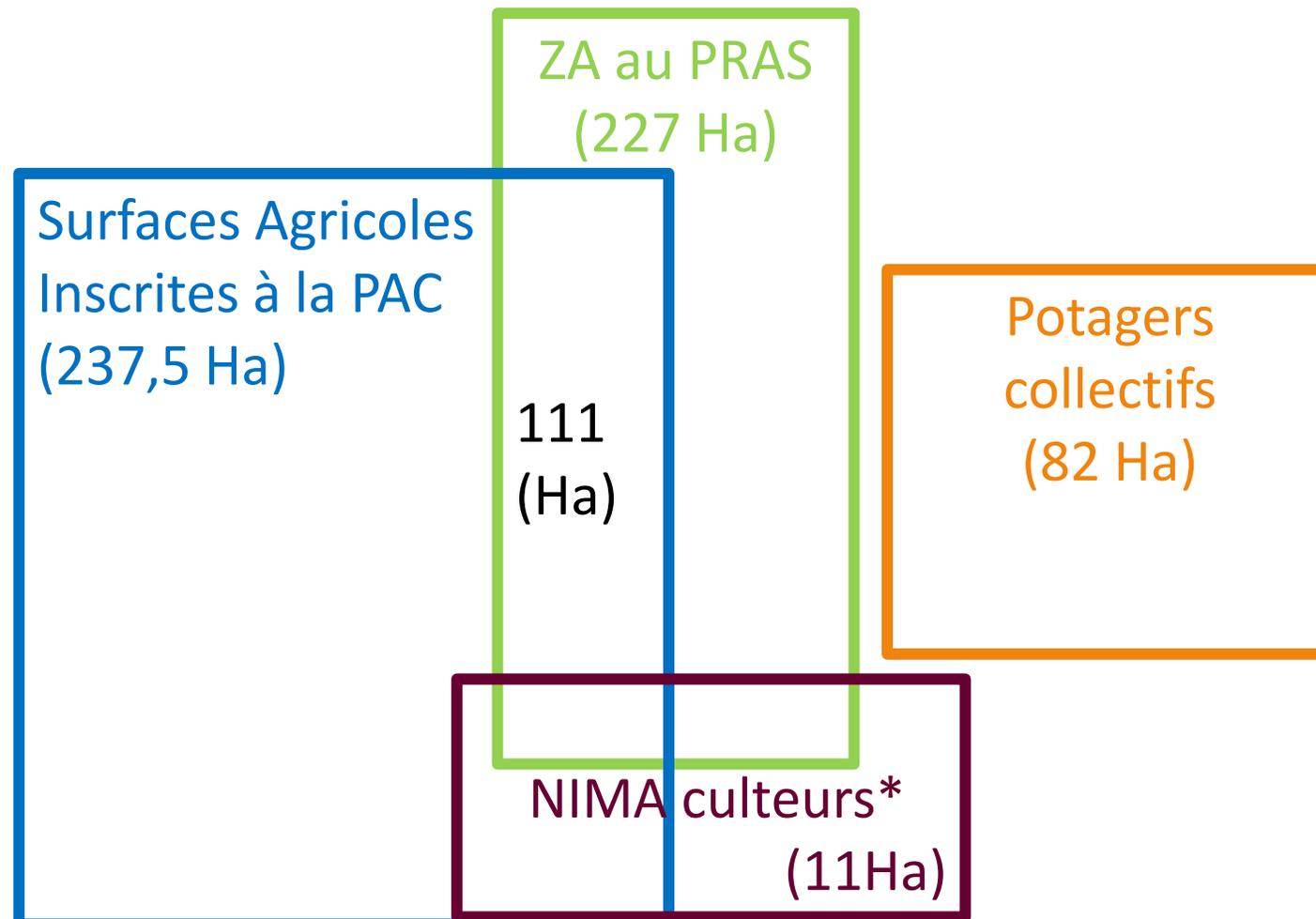
- Cas concret d'incompatibilité du PRAS: projet de production maraîchère Bel Akker à Molenbeek : 1.500m² exploités en pleine terre (planches de culture extérieures, serres) – Zone d'habitation





II. RÉGLEMENTATION ACTUELLE

Constat n°3: Décalage entre terrains et affectations



*NIMA : Non Issu du Milieu Agricole

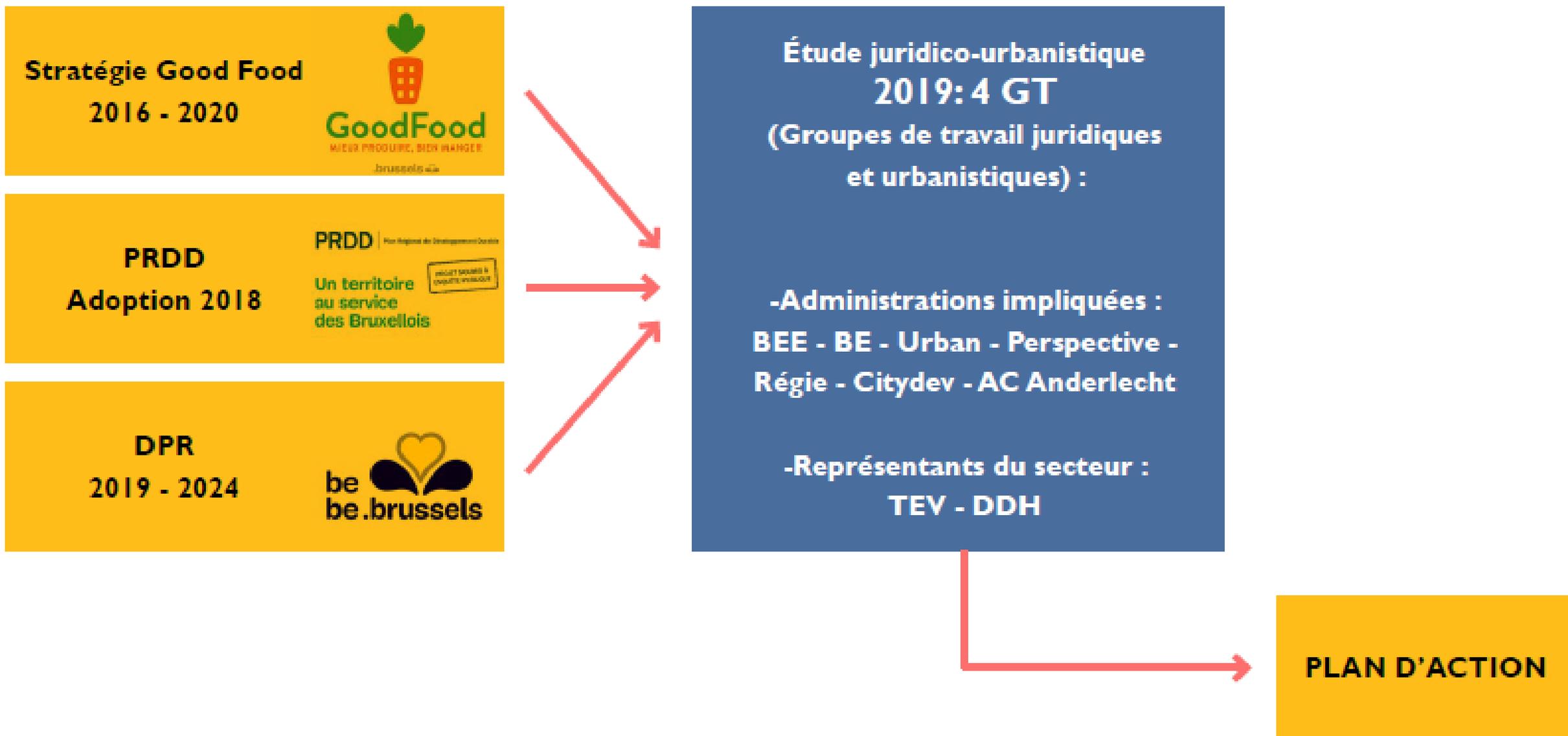
III. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

AU au centre d'initiatives régionales et communales :



III. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Mise en place de groupes de travail :





III. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Mise en place de groupes de travail :

PRAS

- PRAS 2001
-> *modification en 2020-24, suivant PRDD / DPR*
- **Glossaire / préservation / incitation**

Charges d'urbanisme

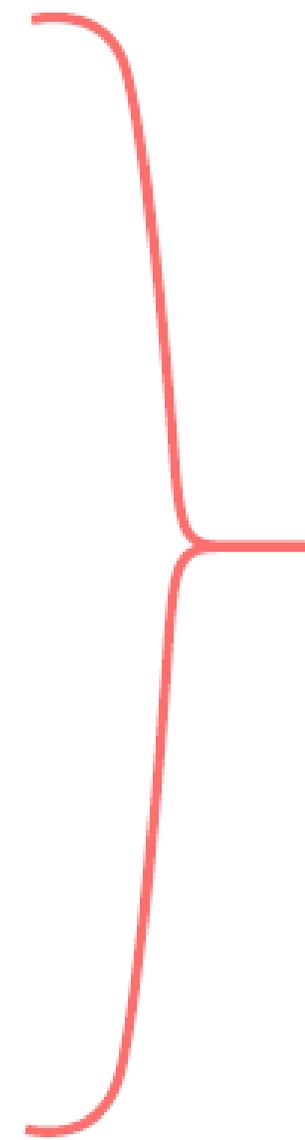
- **Arrêté 2013**
-> *modification en 2020-21, suivant PRDD / DPR*
- **Levier incitatif, compensation**

Droit de préemption

- **CoBAT - réforme 2017, art. 259, 10°)**
-> *Arrêté d'exécution + mode opératoire*
Maîtrise foncière publique

Bail à ferme

- **Loi 1929, dern. modif. 1988**
-> *nouvelle ordo. suivant régionalisation matière des baux*
- **Sécurisation relation entre parties**



PLAN D'ACTION

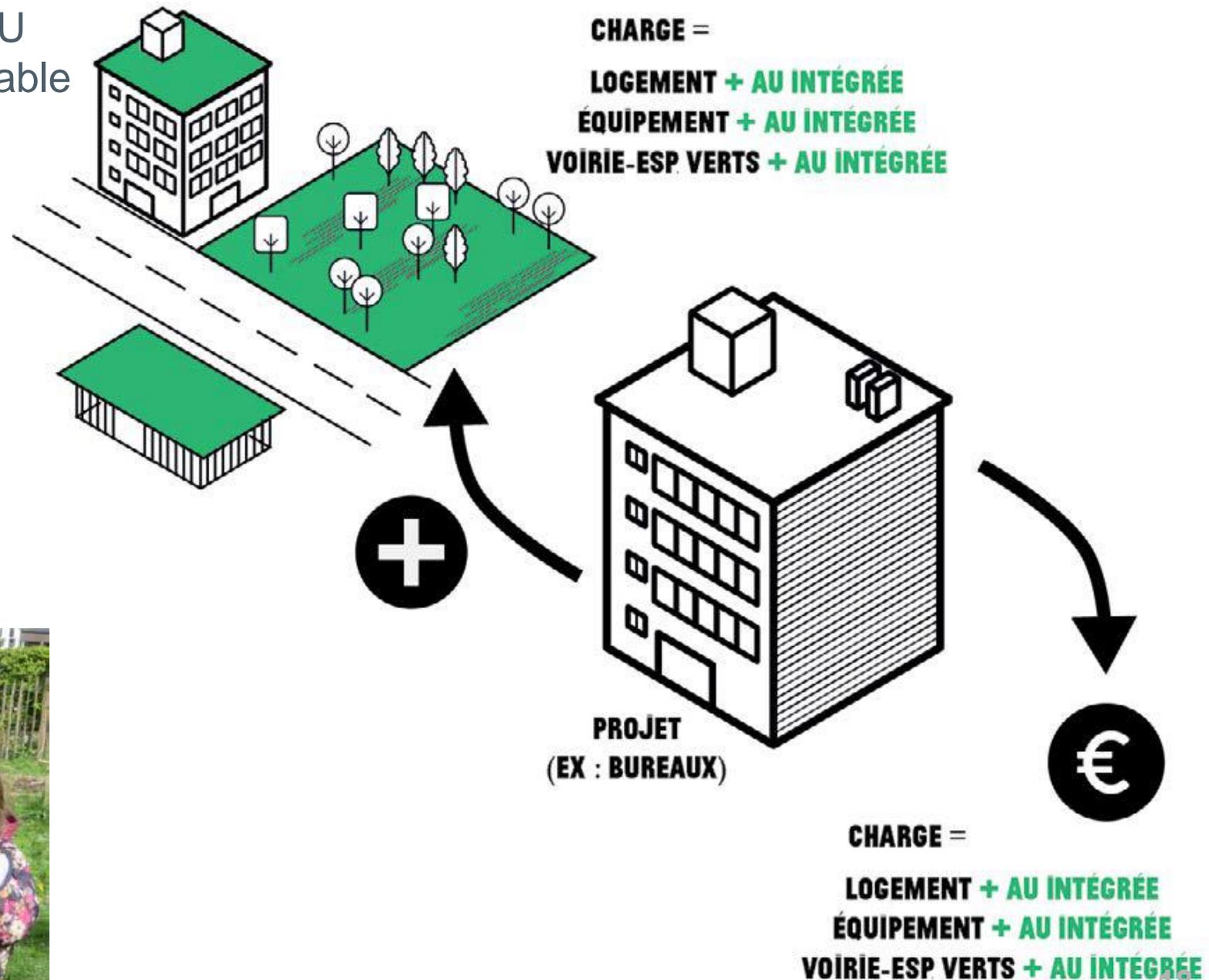
NOTE D'ORIENTATION

= Pistes
Propositions & réflexions à prendre en considération dans les modifications réglementaires

III. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Pistes pour les charges d'urbanisme

- Analyse de la possibilité d'ajouter l'AU comme charge, accessoire, indissociable à une autres charge
- Intérêt général et complémentarités entre fonctions à prioriser
- 2 formes de productions alimentaires à soutenir via les charges:
 - Les potagers collectifs
 - Les projets serviciels





III. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Depuis 2016, plusieurs stratégies et plans en réforme

Liste récapitulative

Dates-clés	Domaine	Document-cadre	Acronyme
2016-2020	AU	Stratégie Good Food	
2017	Territoire	Code Bruxellois de l'Aménagement du territoire	CoBAT
2018	Territoire	Plan Régional de Développement Durable	PRDD
2019-2024	Général	Déclaration de Politique régionale	DPR
2020	AU	Renfort des dispositifs d'accompagnement de l'AU	
2021-2024	Territoire	Révision du Plan régional d'affectation du sol	PRAS
2021	Territoire	Révision Règlement régional d'urbanisme (stratégie Good Living)	RRU
2022-2030	AU	Elaboration de la Stratégie Good Food 2.0	

III. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Révision du PRAS

- 5 enjeux de la DPR :
(Déclaration Politique Régionale)
 - Clarifier les équilibres des fonctions
 - Traduire les objectifs du Plan régional de mobilité
 - Préserver les sites de haute valeur biologique qui concourent au maillage verts
 - **Offrir un cadre à l'agriculture urbaine**
 - Analyser l'insertion de zones à densifier ou dé-densifier
- 2020-21 : phase préparatoire à la modification
 - Consultation informelle des instances
 - Note de synthèse des avis et orientations
 - Consultation publique – automne 2021
- 2022-24 : modification formelle – Arrêté d'ouverture adopté en décembre 2021



III. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Révision du RRU – Good Living

Encadre les projets de construction, rénovation ou aménagement des espaces publics

- 2019 : 1^{er} projet de réglementation + RIE* sous enquête publique
 - Mention de l'AU dans l'article 6 relatif à la toiture (pour faciliter les projets de serres de production horticole ou agricole)

*Rapport sur les Incidences Environnementales

- 2021 Rapport commission d'experts
 - Contexte de crise sanitaire et transition environnementale
 - 90 recommandations
 - Structure : Urbanisé, espaces ouverts, habitabilité



* Rapport sur les Incidences Environnementales

III. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

PAD, plans et règlements locaux

NOUVEAUX OUTILS URBANISTIQUES

PAD :

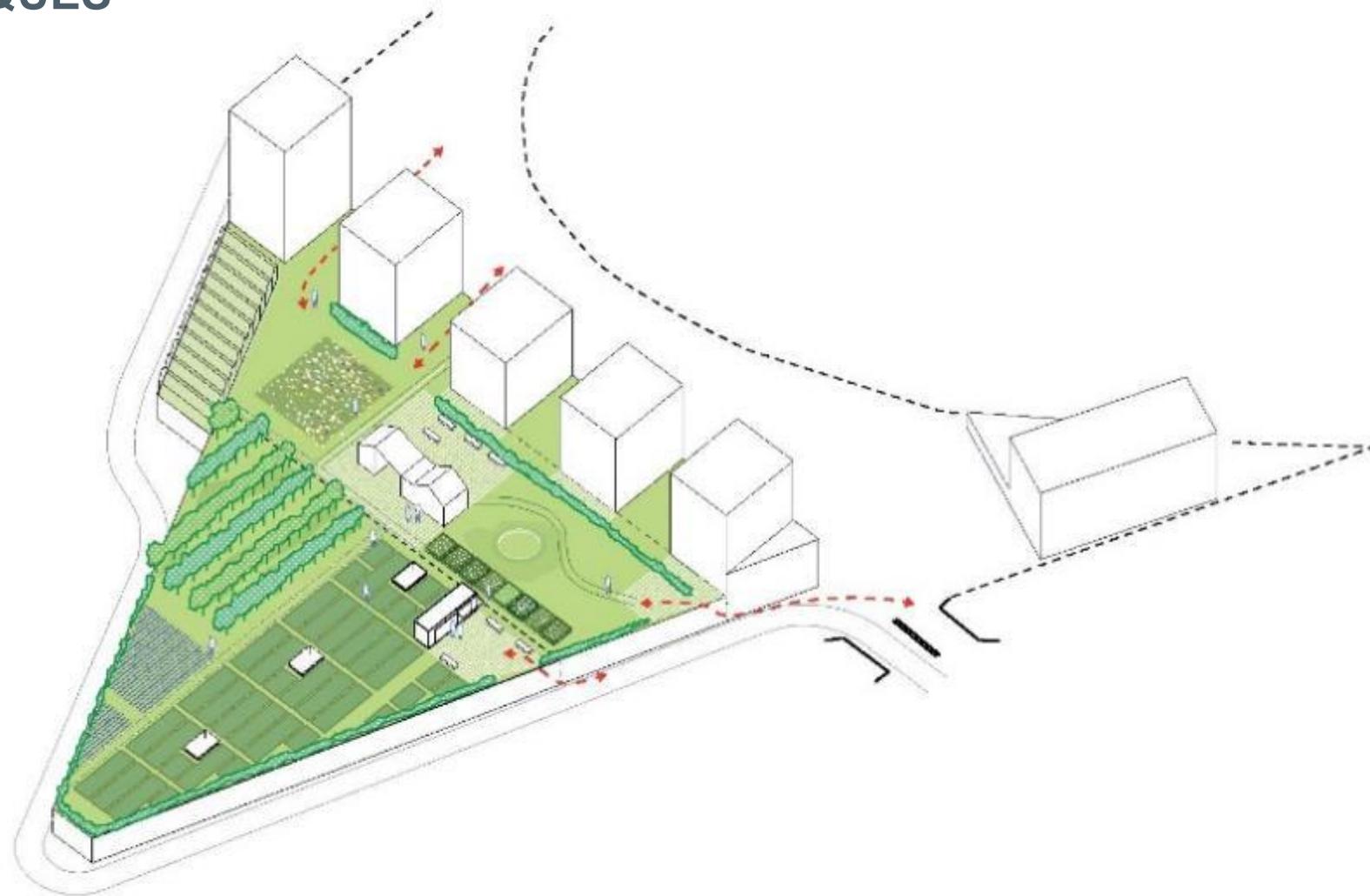
= Plans d'Aménagement Directeur

- Territoires à enjeux régionaux
- Double volet : stratégique et réglementaire

PPAS – RCUS – RCUZ :

= Plan Particulier d'Affectation du Sol, Règlement Communal d'Urbanisme Spécifique ou Zoné

- Echelle d'un quartier ou communale



PAD Hermann-Debroux, vision stratégique - Site 'Triangle Delta'

Faisabilité d'un espace productif en toiture d'une infrastructure publique (+/- 8500m² disponibles)

Sources : perspective.Brussels / ORG

III. PISTES POUR LA DURABILITÉ

AU intégrée aux bâtiments: gage de durabilité?

Durabilité des projets et transitions sont d'autant plus plus nécessaires, face aux crises :

Enjeux environnementaux et climatiques: réduction des GES, restauration des écosystèmes (biodiversité, eau, sol)

Enjeux sociaux et urbains : croissance démographique, paupérisation, densification à maîtriser, qualité du cadre de vie

Impact de la crise sanitaire et nécessité d'un "urbanisme post-covid"



Source : ERU

Source : ERU

Source : AFP



III. PISTES POUR LA DURABILITÉ

Pour produire en ville : potentiel des toitures

En 2020 : Étude de valorisation des toitures (réalisé par ERU + AAC pour la Ville de Bruxelles)

Objectif :

Définir les aménagements et les choix possibles, sur les surfaces actuellement inexploitées en toiture



Toitures du Palais du Midi, source ERU



Projet akt - Antwerpen, source ERU



III. PISTES POUR LA DURABILITÉ

Etude "Valorisation des toitures"

Cadre de la mission :

- Objectifs Européens de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) →
- PLAN CLIMAT (2018)
Action : « *Des toits vivants* »
- Opérations de la Ville :
 - 2020 : déjà 70.000m² de toitures isolées
 - 2030 : pour produire 30% d'électricité en énergie renouvelable, besoins en panneaux photovoltaïques = 42.500 m²

40%

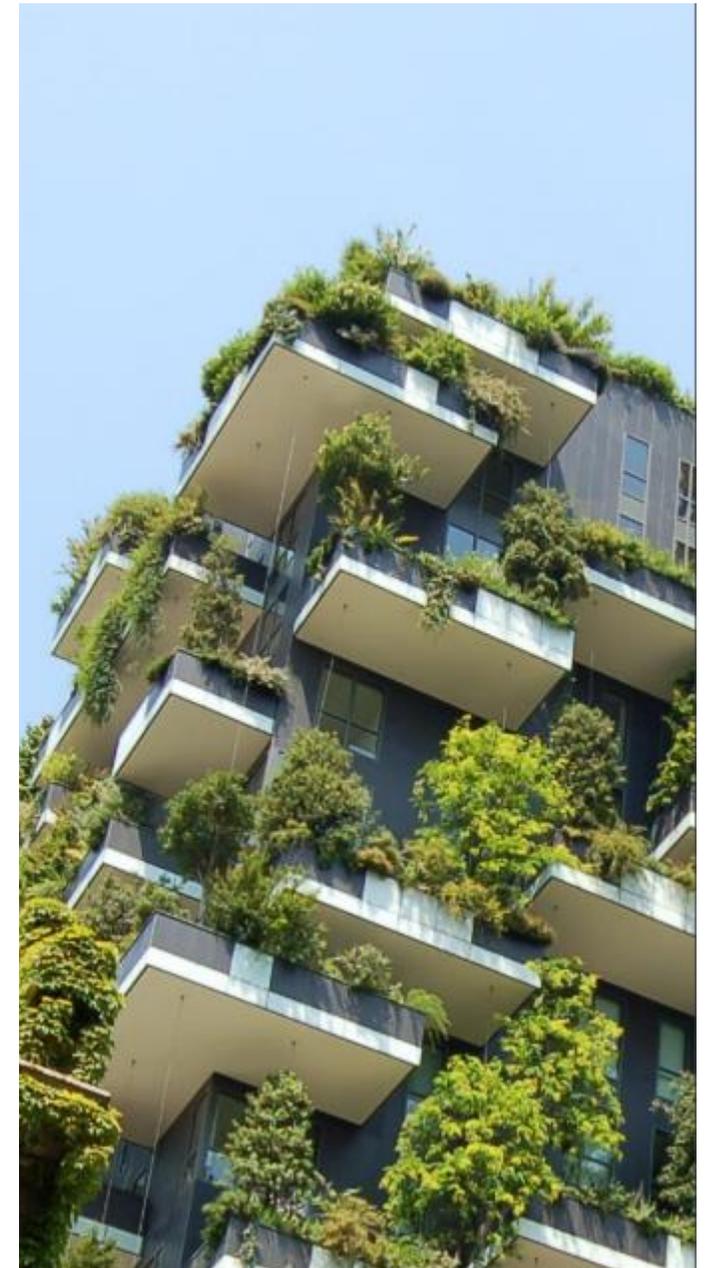
réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% (par rapport à 1990)

27%

porter la part des énergies renouvelables au seuil minimal de 27%

27%

améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 27%





III. PISTES POUR LA DURABILITÉ

Etude "Valorisation des toitures"

Résultats :

- 150 complexes immobiliers analysés
= +/- 219.336 m²
- 20 cas concrets avec projections de multifonctionnalités

ACCESSIBILITE (AU)

Espaces récréatifs pour les occupants



Espaces récréatifs / détente pour le quartier



Agriculture urbaine « citoyenne » / « professionnelle »

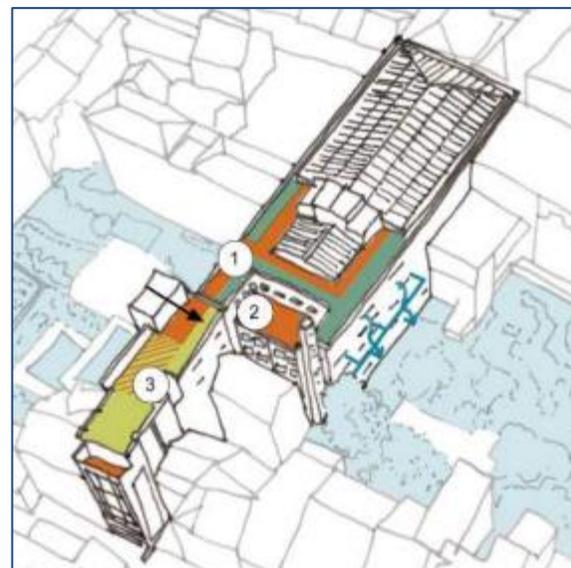


Agriculture urbaine pédagogique

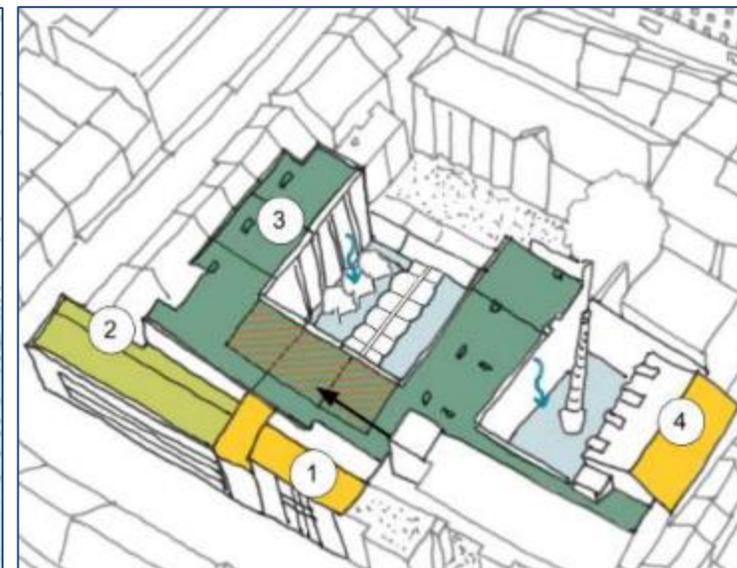


- Etudes de cas avec accès + AU = 7 sites:

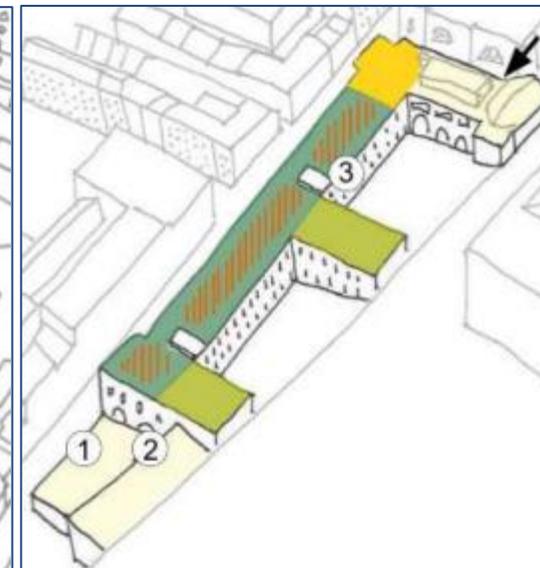
- Samusocial
- Centre sportif La roue
- Ecole Catteau
- Ecole Riches Claires
- Ecole De Wand
- Les Bains de Bruxelles
- Ecole Diderot



Les Bains de Bruxelles



Ecole Diderot



Ecole Catteau



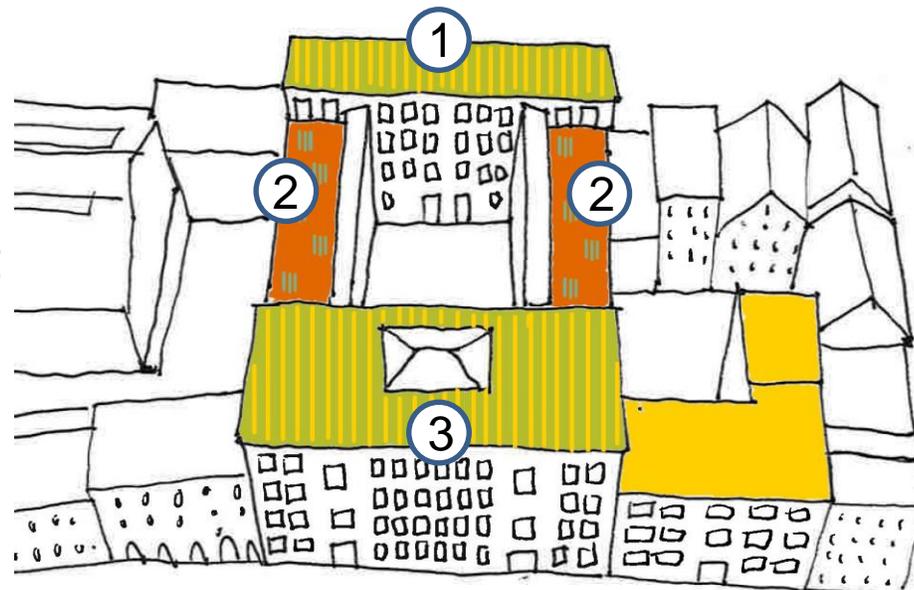
III. PISTES POUR LA DURABILITÉ

Etude "Valorisation des toitures"

Réalisations :

Ecole du Canal – 1000 Bruxelles

- Réalisation d'une toiture verte extensive + PV (toitures n° 1 et 3)
- Aménagement avec des bacs et un système de récupération des eaux pluviales sur les toitures (n°2) des cours de récréation



Panneaux photovoltaïques
 Agriculture urbaine
 Récréatif

Ecole du Canal, Source ERU

→ Outil décisionnel, grille multicritères pour la Cellule Energie

TYPES D'AMÉNAGEMENTS			CARACTÉRISTIQUES MORPHOLOGIQUES, PHYSIQUES ET TECHNIQUES CONCERNANT LES TOITURES										PLUS-VALUES ENVIRONNEMENTALES ET URBAINES					
AMÉNAGEMENTS ACTIFS (accessibles)	ACCESSIBILITÉ AU PUBLIC	RECRÉATIF	100-300 m²	BAS	DEUX VERSANTS	MEMBRANE ASPHALTIQUE	POSSIBLE MOYENNANT DES TRAVAUX	NON	LEGERE	MOYEN	EXCELLENT	OUI	ELEVE	BIEN DE CHALEUR	MAUVAISE	OUI	OUI	ELEVE
		AGRICULTURE URBAINE	100-300 m²	BAS	DEUX VERSANTS	MEMBRANE ASPHALTIQUE	POSSIBLE MOYENNANT DES TRAVAUX	NON	LEGERE	MOYEN	EXCELLENT	OUI	ELEVE	BIEN DE CHALEUR	MAUVAISE	OUI	OUI	ELEVE
	REHAUSSE	REHAUSSE		BAS	DEUX VERSANTS					MOYEN								

favorable pour l'aménagement
 moyennement favorable
 peu favorable ou contraignant

Source : ERU



III. PISTES POUR LA DURABILITÉ

Exemple avec AU - Site du Samusocial :
Rue du Petit Rempart à Bruxelles

- Toitures : 1.360 m² (6 entités)
- Consommations en chauffage élevées
- Proche de la continuité verte (stratégie / intention PRDD)
- Îlot de chaleur
- Manque d'espaces extérieurs
- Quartier à très forte densité et carence en espaces verts
- Proximité des vues avec le voisinage



Source : ERU / AAC

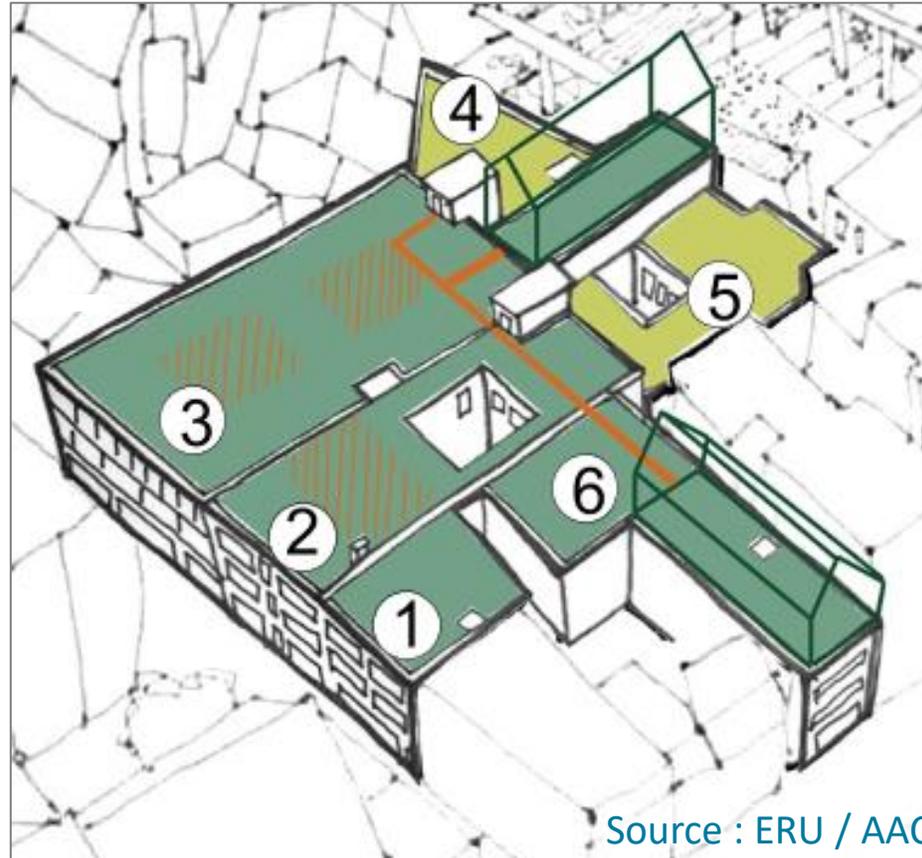
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX						ENJEUX URBAINS			
ENERGIE	ENERGIE	BIODIVERSITÉ	EAU	ÎLOTS DE CHALEUR / FRAICHEUR	VÉGÉTALISATION	PARCS PUBLICS	ESPACES RECRÉACTIFS	DENSITÉ	REPRÉSENTATIVITÉ
PRÉSENCE DE PV DÉJÀ INSTALLÉS (oui/non)	SUPERFICIES POTENTIELLES : INSTALLATION DE PV (m2)	PRÉSENT DANS LA CONTINUITÉ VERTE DU PRDD (oui/non/proche)	ZONE A RISQUE D'INONDATION (élevé/moyen/faible)	PRÉSENT SELON LA T° MOYENNE DU GLOBE (chaleur/fraicheur)	TAUX DE VERDURISATION (faible, moyen, élevé)	PRÉSENT DANS LA ZONE DE CARENCE D'ESPACES VERTS ACCESSIBLES AU PUBLIC (oui/non)	PRÉSENT EN ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRES PLAINES DE JEUX (oui/non)	Densité de m2 (élevé, moyen, faible)	REPRÉSENTATIVITÉ des 7 entités (Pentagone, Laeken, QN, QNE, NOI, Haren, Louise)
NON	1360	PROCHE	FAIBLE	CHALEUR	FAIBLE	OUI	PROCHE	>18000	PENTAGONE

- priorité 1
- priorité 2
- priorité 3



III. PISTES POUR LA DURABILITÉ

Samusocial : proposition d'aménagements



POSSIBLES AMÉNAGEMENTS PASSIFS (non accessible au public)				POSSIBLES AMÉNAGEMENTS ACTIFS (accessible au public)				
ÉNERGÉTIQUE	THERMIQUE		VÉGÉTALISATION	GESTION DES FLUX HYDRIQUES		ACCESSIBILITÉ		RÉHAUSSE
Panneaux photovoltaïques	Panneaux thermiques (4,5)	Blanchiment	Extensive (4,5)	Intensive	Intégrante (stockante, temporisation...)	Séparative (infiltration parcelle, citerne..)	AU (agriculture urbaine) (1,2,3,6)	Récréatifs (1,2,3,6)

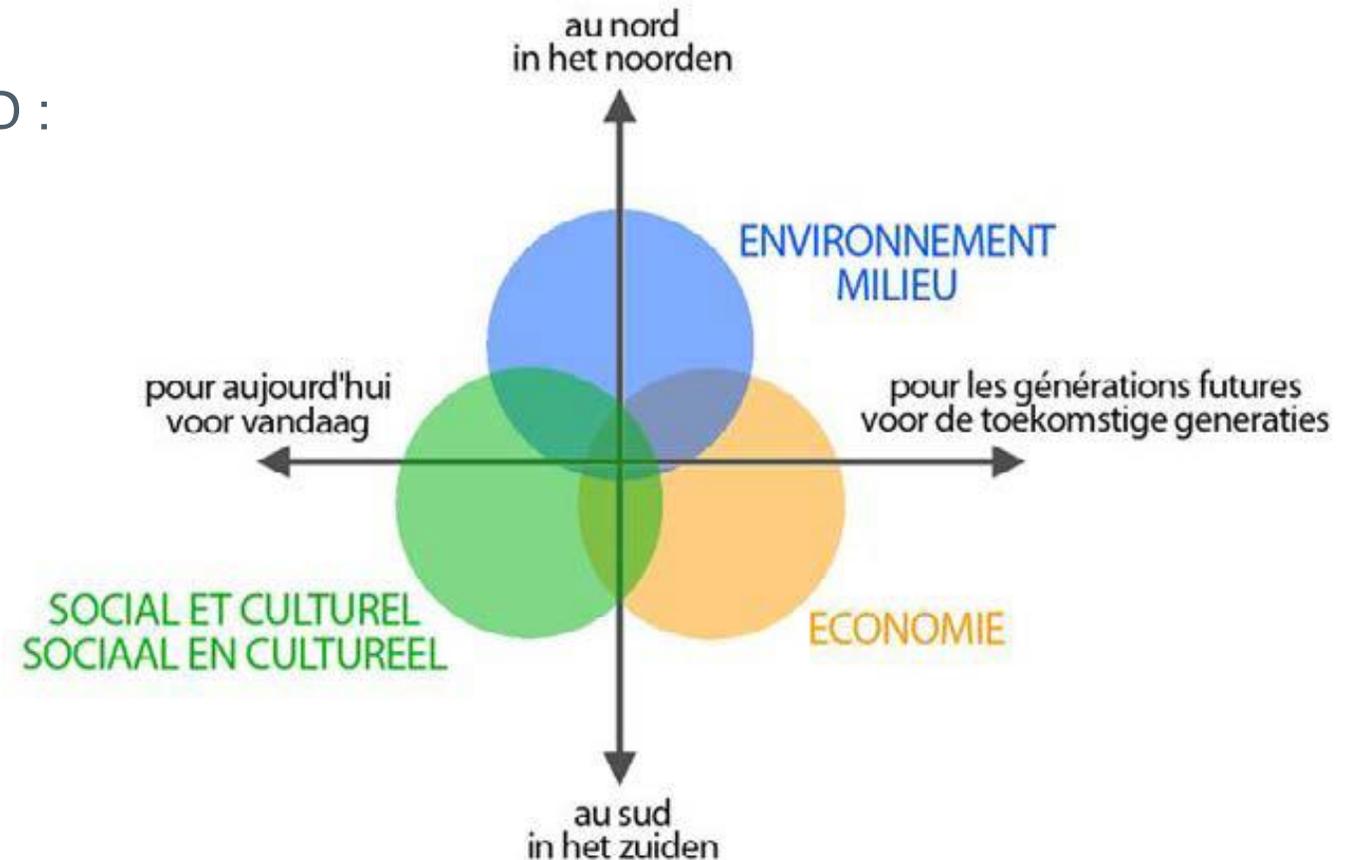
- Prioritaires
- Optionnels
- Éliminatoires



III. PISTES POUR LA DURABILITÉ

Référentiel « durabilité agroécologique »

- Outil pour évaluer et comprendre ce qu'est un projet d'AU professionnelle durable
- Basé sur les 3 grandes thématiques du DD :
 - Soutenabilité économique
 - Soutenabilité sociale
 - Soutenabilité environnementale
- + Contextualisation du projet (objectifs, porteurs, quartier ...)
- Grille de 13 critères (3 + 2 + 8)
- 45 Indicateurs (14 + 6 + 25)





CE QU'IL FAUT RETENIR DE L'EXPOSÉ

- 2016-2030: les acteurs publics ont pour ambition le soutien, renfort et mise en place des conditions favorables à une agriculture urbaine et durable
- La réglementation urbanistique est en cours de révision pour y apporter un cadre légal – Échéances 2025
- Cultiver en toitures (et aux abords) des bâtiments peut contribuer aux enjeux et transitions, si mené dans une perspective globale – plus-values environnementales, sociales, économiques



OUTILS, SITES INTERNET, SOURCES

- Stratégie Good Food 2.0: <https://goodfood.brussels>
- Guide des réglementations applicables l'AU: <https://environnement.brussels/thematiques/alimentation/produire-mes-aliments/des-conseils-pour-produire-en-ville/guide-des>
- Facilitateur agriculture urbaine: <https://www.agricultureurbaine.brussels/>
- PRDD: https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/prdd_2018_fr.pdf
- PRAS: <https://perspective.brussels/fr/plans-reglements/plans-reglementaires/plan-regional-daffectation-du-sol-pras>



CONTACT



Catherine DE ZUTTERE,

ERU – *Coopérative d'Etudes et Recherches Urbaines*

Fonction : coordinatrice ERU

Facilitateur en Agricultures Urbaines

(Mission pour le compte de Bruxelles Environnement)

 : 02 539 01 31

E-mail : catherine.dezuttere@eru-urbanisme.be